



FORMATION RÉFÉRENT ARBRES ET ÉCOSYSTÈMES

PRÉREQUIS

- BAC+5 obligatoire *
- BAC+2 sur dossier (la capacité à faire collaborer différents acteurs d'intérêts contradictoires sera un des critères majeurs de non conformité)

PUBLIC CIBLE :

- Paysagiste concepteur DE
- Conducteur de travaux (licence pro)
- Concepteur créateur de jardins
- Agents communaux, territoriaux et cadres de services techniques
- Ingénieur paysagiste
- Arboriste grimpeur
- Gestionnaire patrimoine arboré

Objectifs de la formation

- ▶ Capacité à diagnostiquer, évaluer et chiffrer une intervention
- ▶ Connaissance approfondie des patrimoines arborés
- ▶ Gestion administrative et juridique des dossiers clients, de la demande initiale à l'acte notarié
- ▶ Sens de l'écoute et application du principe du contradictoire
- ▶ Adaptabilité face aux évolutions du contexte et de sa réglementation
- ▶ Comprendre les enjeux et le fonctionnement d'une obligation réelle environnementale

DURÉE :

275 HEURES

Parcours sur mesure sur dossier

40% distanciel

60% présentiel

TARIFS :

Sur demande

ORGANISATION :

1 stagiaire minimum /
6 maximum

FORMATEURS :

- Entrepreneur du paysage membre de l'UNEP
- Association environnementale avec agrément EEDD
- Ingénieur écologue

Contenu de la formation

- **Identification et cartographie** des arbres remarquables et habitats sensibles. Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse. Entretien et compréhension des équilibres, milieux forestiers et aquatiques, prairies et zones humides.
- **Évaluation des services écosystémiques** rendus par la couverture arborée (stockage carbone, régulation thermique, protection contre l'érosion, cycle de l'eau).
- **Diagnostic sanitaire et sécuritaire des arbres** pour déterminer leur état et les mesures de conservation.
- **Définition des pratiques de gestion durable**, comme par exemple en limitant l'élagage ou en interdisant des interventions pouvant nuire à l'écosystème.
- **Suivi et contrôle de la mise en œuvre des engagements pris**, avec des inspections régulières sur le terrain ainsi que des analyses d'évaluation.

Méthodes pédagogiques

- | | |
|--|--|
| • Pédagogie proactive et participative. | • Supports pédagogiques : documentations techniques, textes réglementaires. |
| • Présentation de textes de loi, documents techniques, réglementaires et juridiques. | • Projections commentées autour de l'ORE et de ses applications. |
| • Introduction au principe du contradictoire. | • Répartition pédagogique : 60 % d'apports théoriques et 40 % de pratique. |
| • Présentation et analyse de l'Obligation Réelle Environnementale (ORE). | • Exercices pratiques et mises en situation. |
| • Étude de cas concrets : analyse du suivi d'une ORE. | • Utilisation d'outils d'analyse et d'apports méthodologiques illustrés d'exemples concrets. |
| • Identification de points de contrôle à l'aide du barème de l'arbre. | |

* obligatoire avec copie scannée du diplôme exigée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'examen comprend des épreuves orales et écrites.

- Il inclut des **exercices de cas pratiques** portant sur l'Obligation Réelle Environnementale (ORE) dans un contexte privé et/ou public.

Témoignage //////////////////////////////////////

J'ai eu l'opportunité de réaliser une immersion en mars 2025 auprès d'Adrien Le Tallec, paysagiste.

Je tiens à souligner son professionnalisme, la qualité du temps accordé et le sérieux de l'encadrement.

Cette expérience a été très enrichissante : j'ai pu apprendre énormément et découvrir la diversité du métier à travers des activités variées. Un grand merci pour cette immersion à la fois formatrice et stimulante !

Audrey Morizet, architecte en reconversion

